

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

(mis en œuvre le 1^{er} septembre 2020)



Préambules :

1. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (article 67 du décret Missions).
2. Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le pouvoir organisateur.
3. Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Nos objectifs :

« **GRANDIR** et **APPRENDRE**
ensemble ! »

GRANDIR ensemble → L'école Saint-Joseph, au cours des 3 prochaines années, vise à une éducation au respect de chacun en bannissant la violence morale et physique, en privilégiant la socialisation et les relations de confiance.

APPRENDRE ensemble → L'école Saint-Joseph, au cours des 3 prochaines années, vise à développer :

- ✓ la continuité dans les apprentissages
- ✓ l'autonomie
- ✓ la pédagogie positive

« GRANDIR ensemble »

L'école Saint-Joseph, au cours des 3 prochaines années, visera particulièrement à une éducation au respect de chacun en bannissant la violence morale et physique, en privilégiant la socialisation et les relations de confiance.

LA RÉCRÉATION :

- ➔ Pour que chaque enfant puisse trouver sa place et se sentir bien, les différentes cours de récréation sont divisées en zones :
 - ❖ Zone calme : je dois marcher, je peux lire, m'asseoir, jouer à des jeux calmes.
 - ❖ Zone course : Je peux courir, je me défoule...
- ➔ Afin que tout le monde et chacun puisse vivre sereinement et en sécurité dans l'école, 4 lois sont à respecter partout et tout le temps :
 - ☒ *On ne peut pas sortir de l'école ou aller dans les zones interdites (les classes lors des récréations, les couloirs, bureau,...).*
 - ☒ *On ne peut pas se bagarrer même pour jouer.*
 - ☒ *On n'abime pas le matériel de façon volontaire.*
 - ☒ *On ne conteste pas les décisions des adultes. (Enseignants, surveillants,...)*

L'élève qui ne respecte pas ces lois devra se présenter au conseil de discipline bienveillant. (voir règlement de l'école)

- ➔ 1 à 2 fois par an, les enseignants organisent des ateliers d'apprentissage de jeux de cour.

LA CLASSE :

- ➔ Dès le plus jeune âge, les enfants sont invités à échanger ensemble pour leur travail mais aussi pour exprimer leur ressenti. (Travail sur les émotions, cahier de vie)
- ➔ Dans les classes, les comportements solidaires, positifs sont valorisés, récompensés.
- ➔ De 15h00 à 15h15 en remplacement de la récréation de l'après-midi, un temps de coopération de classe est organisé. Différentes activités sont proposées pour lier les élèves entre eux.
- ➔ Des classes de dépassement sont organisées afin d'apprendre à vivre ensemble, lors de celles-ci, un accent particulier est mis sur l'entraide et le parrainage des plus petits.
- ➔ Dans notre école, les élèves ne sont pas cloisonnés dans leur classe, leur année. Les classes sont mélangées par cycle pour certaines disciplines. Cela favorise l'entraide et l'échange entre les enfants. Différentes activités pédagogiques ou ludiques sont organisées afin de mélanger les élèves de plusieurs niveaux. Cela permet de s'enrichir l'un de l'autre.

« **APPRENDRE** ensemble »

L'école Saint-Joseph, au cours des 3 prochaines années, visera particulièrement à développer :

- la continuité dans les apprentissages.
- L'autonomie des élèves dans les apprentissages et dans leur organisation personnelle
- La pédagogie positive
- L'intégration de tous les élèves
- Les compétences numériques

Voici la liste non-exhaustive des actions qui seront mises en place :

LA CONTINUITÉ DANS LES APPRENTISSAGES :

- ➔ Grâce aux concertations hebdomadaires en école ou en cycle, l'équipe enseignante veillera à développer : des méthodologies communes dans les apprentissages, une répartition matière bien réfléchi ainsi qu'une organisation bienveillante des apprentissages pour chaque élève (en fonction des facilités ou difficultés de chacun).
- ➔ Utilisation et création de matériel, d'outils ou référentiels communs à plusieurs années. Notamment construction des fardes de synthèses évolutives.

L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES DANS LEURS APPRENTISSAGES :

- ➔ Dès la classe d'accueil, les élèves apprennent les gestes et étapes nécessaires à un travail en autonomie.
L'enfant est guidé dans ses choix de travaux à réaliser ou pas.
- ➔ Nous respectons la circulaire 108 qui régit les travaux à domicile. (voir résumé en annexe)

En P1-P2 : Chaque jour, les enfants devront lire.

(Une lecture prévue par l'enseignante ou une lecture plaisir)

En P3-P4 : Terminer le travail d'autonomie du jour. Etudier, relire quand il y a des leçons. (Les travaux d'autonomie préparent déjà à l'étude et à l'entraînement des leçons.)

En P5-P6 : Il y a au moins un devoir et une leçon prévus par jour qui nécessitent de l'étude et/ou de l'entraînement. Le temps d'autonomie n'est pas toujours suffisant. Il y a donc lieu de terminer le travail à la maison.

De plus, les préparations de leçon seront gratifiées ; un point bonus à l'évaluation si l'élève nous remet la préparation qu'il a réalisée pour étudier sa leçon (la synthèse recopiée, des exercices sur feuille ou numériques réalisés,...) Cela permet aux enfants de rencontrer différents techniques pour étudier de manière efficace et surtout de choisir et d'utiliser celle qui leur correspond le mieux.

LA PÉDAGOGIE POSITIVE :

→ Valorisation des acquis des enfants par le **carnet de réussites**. Les élèves ne sont plus cotés mais chacune des compétences est évaluée et valorisée dès son acquisition ou lors de progressions. L'élève n'est plus un emmagasineur de points, il travaille pour acquérir des compétences, pour avoir confiance en ses compétences, pour réussir ses apprentissages.

A terme, l'ensemble des élèves des classes primaires utilisera ce carnet de réussites.

→ Lors des corrections, les enseignants mettent en avant les réussites plutôt que de barrer les erreurs.

L'INTÉGRATION DE TOUS LES ÉLÈVES :

→ Notre école accueille des élèves à besoins spécifiques.

Nous organisons des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun.

Exemples : plus de temps, tablette, fiches de procédures, exercices adaptés,...

→ Nous mettons aussi en place l'intégration et collaborons avec l'enseignement spécialisé.

→ Nous adaptons également nos apprentissages aux élèves plus rapides, qui ont besoin de se voir avancer (invention de jeux numériques ou « réels » sur des matières travaillées pour les autres élèves, implication dans des projets personnels,...)

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES :

→ L'école développe les moyens numériques en participant à des appels à projets (école numérique) ou en achetant du matériel.

→ Les élèves utilisent l'outil informatique pour écrire, communiquer, faire des recherches mais aussi pour apprendre autrement, s'évaluer autrement.

→ L'outil numérique permet de différencier les apprentissages.

